

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 05 JUILLET 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Il est 19 heures 02. Mesdames et Messieurs, merci d'être là. Nous allons écouter l'appel par Madame Géraldine BUTI.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT (*à partir de 19 h 07 avant le vote de la délibération n° 137-2017*), Martine ARFI, Jérémie PARDIES, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Cécile DUMAS (*à partir de 19 h 08 avant le vote de la délibération n° 84-2017*), Marc THOMAS

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI

Éric MARCHESI par Maryse RODDE

Catherine FOURMENT par Paulette ARNAUD (*jusqu'à 19 h 07, après l'approbation du PV du 07/06/2017*)

Nathalie PISANO par Martine ARFI

Hatab JELASSI par Jean GUILLON

Laëtitia DEFFOBIS par Frédéric VIGOUROUX
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI
Marilyne KÉRAUDY par Marc THOMAS

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 h 08 après l'approbation du PV du 07/06/2017*)
Beatrix ESPALLARDO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose de désigner Marie-Pierre VIAL comme secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autre candidat. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur le procès-verbal ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2017 est approuvé
à l'unanimité.*

B/ DÉLIBÉRATIONS

URBANISME

**N° 1 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MIRAMAS
- RÉVISION N° 2**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Nous allons passer à l'approbation de la révision numéro 2 du PLU et je vais céder la parole au bureau d'études Planed, en la personne d'Aileen GABERT, qui va nous faire un petit exposé.

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- Je vais vous présenter brièvement l'objectif de la révision du PLU. L'objectif de la révision était tout d'abord d'intégrer plusieurs éléments :

- les évolutions du contexte législatif :
 - la loi Grenelle II, qui imposait d'intégrer des objectifs de développement durable dans les politiques d'urbanisme, d'habitat et de transport, en accord avec l'Agenda 21 ;
 - la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et la LAAF (Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt), qui ont posé des objectifs en termes climatiques, énergétiques et, surtout, en termes de densification ;

- l'évolution des projets communaux et intercommunaux, qui s'inscrivaient dans le cadre de la création de la Métropole et dans l'idée de ne pas remettre en cause les orientations principales du PLU de 2013 ;
- le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été approuvé en 2015, avec lequel il faut être compatible ;
- le PLH (Programme Local de l'Habitat), qui pose des objectifs de production de logements ;
- l'intégration des projets ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ;
- vérifier, dresser le bilan de l'adéquation entre la création de logements et la croissance démographique qui était souhaitée par la Commune.

Nous avons donc fait évoluer le règlement aussi bien graphique qu'écrit. Il y a donc cinq points, en réalité :

- Le premier est la suppression des coefficients d'occupation des sols (COS), supprimés par la loi ALUR, qui sont devenus des coefficients d'emprise au sol (CES). Cela a permis de regrouper certaines zones.
- Les modifications liées à des problèmes d'instruction, notamment au niveau du pluvial et à l'évolution de certains projets, notamment sur le sud du lac.
- Une exigence de la loi Grenelle qui a été d'intégrer la Trame verte et bleue.
- L'intégration de la modification de secteurs de projets, suite au dialogue compétitif.
- Le dernier élément était l'intégration du projet de site d'extraction, qui finalement a été supprimé suite à une décision défavorable du ministère de la Défense.

Sur le premier point, sur la suppression des COS et le passage en emprise au sol, nous avons réalisé une analyse SIG (Système d'Information Géographique) pour maintenir les mêmes droits à bâtir que ce qui existait. En fait, le coefficient d'occupation des sols s'exprime en termes de surface de plancher et, maintenant, nous sommes en termes d'emprise au sol et de hauteur. Ensuite, ces coefficients d'emprise au sol, nous les avons modulés en fonction des secteurs, en fonction des enjeux, plus ou moins denses (Avons-nous les réseaux ou pas ? Sommes-nous à proximité des équipements ou non ?). Enfin, nous avons

intégré un coefficient de végétalisation. Cela fait partie de l'intégration de la Trame verte et bleue. Je vais vous en parler un peu après.

Ensuite, ce sont les modifications liées aux problèmes d'instruction et à l'évolution des projets. Nous avons donc simplifié le dispositif du zonage pluvial, qui posait quelques problèmes au moment de l'instruction. Nous avons modifié des écritures réglementaires, mais également des erreurs matérielles, notamment en termes de hauteur. Nous avons intégré les fiches de lot des projets ANRU. Ensuite, nous avons fait évoluer le projet au sud du lac, du fait des constructions qui avaient été réalisées entre-temps.

Le troisième point a été l'intégration de la Trame verte et bleue, ce qui est une exigence de la loi Grenelle. Nous avons donc créé des réservoirs de biodiversité sur les zones agricoles qui s'appellent ATVB (Agricole Trame Verte et Bleue). Nous nous sommes basés sur les inventaires à la parcelle qui avaient été réalisés par la LPO, qui est la Ligue de Protection des Oiseaux. Nous les avons ensuite intégrées dans l'OAP (Orientation de l'Aménagement et de Programmation), ce que nous verrons après. Ensuite, nous avons également coordonné ces exigences de protection avec la loi Littoral, ce qui a créé des zones particulières sur les zones naturelles et agricoles. Ensuite, nous avons intégré la notion de « nature en ville ». Ce sont les coefficients de végétalisation. Cela impose que, sur une parcelle, des pourcentages de la parcelle doivent rester végétalisés ou, en tous les cas, avec de la pleine terre. Cela permet de favoriser la biodiversité en ville et de limiter l'imperméabilisation des sols, et donc le risque pluvial. Enfin, nous avons mis à jour tous les éléments de paysage et tous les éléments contribuant au corridor écologique, qui bénéficient d'une protection particulière au titre du code de l'Urbanisme.

Enfin, le dernier point a été la modification des secteurs de projets suite au dialogue compétitif. Nous avons donc rajouté le secteur Jourdan au sud et nous avons agrandi le secteur du centre-ville.

Par conséquent, pour traduire globalement toutes ces orientations que je vous ai données, ce qui s'oppose au permis de construire, ce sont les OAP et le règlement.

Pour les OAP, vous avez huit secteurs, que je vais vous présenter brièvement :

- Le secteur de la gare est le premier. C'est un secteur à enjeux, du fait qu'il se situe en cœur de ville, en interface avec plusieurs quartiers. Ici, l'idée est vraiment d'arriver à créer un maillage viaire, afin de permettre la connexion avec les quartiers situés aux alentours, de permettre une densification importante, puisque nous sommes aux abords des transports en commun. Il s'agit donc de la création de 1 200 logements

de typologies et de formes variées. Nous avons du logement social, en accession sociale et en accession libre. Nous avons également intégré le paysage, avec la création d'un espace public, d'un parc urbain, au centre de cet espace, qui permet également la gestion des eaux pluviales.

- Nous avons ensuite le secteur Baume de Vaquier / Taussane. Nous sommes sur un secteur d'entrée de ville où il s'agissait principalement de s'appuyer sur la trame paysagère existante. Les aplats verts que vous voyez sont des boisements à préserver. Toutes les flèches vertes sont des continuités écologiques à préserver. C'était le premier pan. Le second était de densifier ce secteur, avec la création de 150 à 200 logements, afin de resserrer le tissu urbain déjà existant.
- Nous passons ensuite au secteur de Saint-Suspi / Mourre Blanc, qui sont les abords du lac. Au nord, à Saint-Suspi, nous avons un secteur où nous allons développer des équipements publics liés au loisir et au tourisme, donc liés au plan d'eau. Sur la droite, nous avons Mourre Blanc où nous allons avoir une densification graduée. Les traits bleus que vous voyez en interface directe vont venir créer un front bâti, avec du R + 3 et, au fur et à mesure que l'on s'éloigne, nous aurons des hauteurs plus faibles, et donc des densités plus faibles.
- Les trois OAP suivantes sont principalement sur du maillage de la voirie. Ici, nous sommes sur le secteur de Garouvin. C'est une zone à urbaniser sur laquelle nous allons venir créer une voie, afin de pouvoir desservir les logements qui sont destinés à y être construits. Ce sera donc du petit logement individuel.
- Sur le secteur des Molières, de la même façon, l'idée est d'arriver à reconnecter les deux voiries existantes par une liaison intermédiaire qui va permettre de requalifier l'espace public sur cette entrée de ville nord.
- Enfin, nous avons le secteur de Lazard. De la même façon, l'idée est ici de reconnecter deux voies existantes pour faciliter la desserte du quartier, etc.

Voilà pour les OAP.

Je vais ensuite vous présenter brièvement le zonage et les grandes idées du règlement pour chaque secteur. Nous avons ici les zones urbaines. Nous avons six secteurs,

dont quatre qui sont dédiés à de l'habitat. L'idée a été de travailler de manière graduée, en termes de densité, par rapport au centre-ville. En fait, plus nous sommes près, plus nous sommes proches des équipements, etc., au plus nous sommes denses. Plus nous nous éloignons, moins nous sommes denses. Pour cela, nous avons donc :

- UA, centre urbain ;
- UB, intermédiaire ;
- UC et UD, qui sont principalement des zones beaucoup plus pavillonnaires.
- Ensuite, tout le secteur marron que vous voyez est dédié aux zones économiques ;
- Enfin, nous avons une zone UT, tout en haut, à droite, qui correspond donc à du tourisme. C'est autour du secteur du golf, où nous autorisons l'implantation d'hôtels et de restaurants.

Voilà pour les zones urbaines.

Ensuite, nous avons les zones à urbaniser. Nous distinguons deux types de zones à urbaniser :

- les zones 1AU, qui peuvent être urbanisées au fur et à mesure de la réalisation des réseaux ;
- les zones 2AU, qui sont inconstructibles.

Nous avons donc quatre zones 1AU, dont trois qui sont dédiées à de l'habitat. Ensuite, nous avons un secteur loisir et tourisme, qui est au nord du lac. Enfin, nous avons cinq zones 2AU, qui sont de la réserve foncière pour construire, plus tard, des logements, des équipements, etc. Nous avons le secteur de la gare, Mourre Blanc, Baume de Vaquier, sud du lac et Garouvin.

Ensuite, nous avons les zones agricoles. Pour les zones agricoles comme pour les zones naturelles, nous avons procédé par type d'enjeu, pour délimiter aussi bien le zonage que les règles qui allaient s'imposer sur ces secteurs. Nous avons donc un secteur AA, sans spécificité particulière. Les nouvelles constructions y sont donc autorisées, dès lors qu'elles sont nécessaires à l'exploitation agricole. Sur le secteur AJ, pour les jardins familiaux, là, nous autorisons uniquement les toutes petites constructions, qui pourraient être nécessaires à cette activité-là. Ensuite, nous avons les secteurs APR et ATVB, donc proches du rivage et réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue. Sur ces deux secteurs qui sont inconstructibles, nous permettons uniquement une extension limitée des constructions à usage d'habitations existantes.

Enfin, pour les zones naturelles, nous avons :

- En zone NL, les espaces remarquables du littoral – c'est l'application de la loi Littoral. Nous allons y autoriser uniquement des aménagements légers, donc des cheminements piétons, cyclistes, des observatoires pour la faune et éventuellement les activités qui nécessiteraient la proximité immédiate de l'eau.
- En zone NM, ce sont les emprises militaires, donc uniquement les constructions liées à la défense nationale.
- Nous avons les zones NN, donc sans spécificité, NPR (proches du rivage) et NPS (parcs et zones naturels de loisirs). Sur ces trois secteurs, nous permettons l'extension limitée des constructions à usage d'habitations existantes et, sur le dernier secteur, nous permettons en plus l'aménagement d'équipements de loisirs, dès lors qu'ils peuvent être démontés et permettent de restaurer le site dans son état initial.

Je vais aborder le dernier point. Tous ces zonages, ces règlements, etc., ont également été encadrés par la nécessaire prise en compte des risques. Nous avons donc eu beaucoup d'échanges, notamment avec les services de l'État sur ces questions-là. Il y a deux risques principaux qui ont été identifiés sur la Commune, qui sont le feu de forêt et l'inondation.

Pour le risque feu de forêt, il y a trois secteurs :

- Tout ce qui est en rouge (F1), c'est principalement de la zone agricole et naturelle. Le principe général est « pas de nouvelle construction ».
- Le second est le secteur F1P, zone de projets, sur le secteur de Mourre Blanc, à côté du lac. Cela implique que, dans le cadre de l'OAP, nous allons devoir intégrer des mesures afin de réduire la vulnérabilité du site au risque incendie.
- Enfin, nous avons le secteur F2, qui permet l'évolution de l'urbanisation et de la densification, toujours dans la mesure où nous mettons en place des aménagements qui permettent de limiter le risque sur ce secteur-là.

Enfin, nous arrivons au risque inondation.

Monsieur le MAIRE.- C'est du ruissellement.

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- Ruissellement, tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Oui, parce que nous n'avons pas de rivière. Il y a aussi le risque bombe atomique.

Monsieur Jean GUILLON.- Ça, ils n'en tiennent pas compte.

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- Donc, sur le risque inondation, la première étude a été faite en hydrogéomorphologie. Globalement, à dire d'experts, nous constatons que l'eau est passée là un jour et que, donc, potentiellement, il peut y avoir un risque sur ces secteurs-là. C'est ce que vous voyez en rose, vert et bleu. Sauf que cela passait sur des secteurs qui étaient à enjeux pour la Commune, qui a donc décidé de mener des études complémentaires, de réaliser de la modélisation, pour pouvoir affiner la connaissance du risque et, donc, pouvoir réaliser les projets sur ce secteur. Cela a donc donné la dernière carte.

Les services de l'État nous ont demandé de fusionner l'hydrogéomorphologie et la modélisation, et nous avons réalisé un règlement indépendant du PLU. Nous avons donc un Titre III Règlement Inondation, avec des règles spécifiques en fonction de toutes les couleurs que vous voyez, et qui viennent se surimposer aux règles du PLU.

Monsieur le MAIRE.- Dites-moi, juste une question – mais peut-être vais-je dire une bêtise –, quand la SNCF veut me faire un passage souterrain qui est complètement inondable, est-ce que vous avez mis le passage souterrain en inondable ?

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- Cela dépend du secteur sur lequel il est.

Monsieur le MAIRE.- Comme nous, nous voulons une passerelle, nous pourrions le rendre inconstructible.

Monsieur Jean GUILLON.- Comme ils ne vont pas construire dans le souterrain, ils s'en fichent.

Monsieur le MAIRE.- C'est incohérent. C'est-à-dire que le souterrain de la SNCF pour aller sur les quais a été inondé à de multiples reprises, mais lui n'est pas inondable. En revanche, le ruissellement du temps des Romains, lui, est inondable. D'accord. Très bien.

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- C'est à peu près cela.

Monsieur Jean GUILLON.- Il faut quand même remarquer que toutes ces zones inondables sont quand même plutôt dans des zones naturelles. Si vous superposez cela au risque incendie, finalement, vous êtes à peu près tranquilles, on n'y fera rien. Je pense que notre poumon vert, nous allons le garder longtemps, ce qui n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait.

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- Nous avons fait le tour.

Monsieur Jean GUILLON.- Vous avez fini. Merci.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Avez-vous des questions ou est-ce que tu veux dire quelque chose, Jean ?

Monsieur Jean GUILLON.- Je vais dire deux mots.

En fait, vous avez vu que nous n'avons pas changé grand-chose. Il a fallu « grenelliser », car nous ne l'avons pas fait au PLU et nous étions donc obligés de le faire. Nous en avons profité pour faire ces fameuses OAP, qui sont plus intéressantes. Par exemple, à un moment donné, nous avons mis un emplacement réservé sur le terrain Germain. Nous l'avons mis en OAP, parce que c'est beaucoup plus facile, ce qui n'empêche pas d'avoir ce que nous avons décidé.

Vous avez remarqué que nous avons des coefficients de végétalisation, des coefficients d'emprise au sol. Tout cela, c'est aussi une réaction que nous avons eue après la loi ALUR, puisque le COS avait disparu. Cela signifie, le COS ayant disparu, que les gens pouvaient faire à peu près ce qu'ils voulaient. Il y avait donc de fortes chances que l'image de la Ville, dans les années à venir, soit nettement changée. Par conséquent, en gros, nous avons un peu remplacé le COS par ces coefficients. Effectivement, cela sert aussi, avec l'histoire des Trames vertes et bleues, puisqu'y compris en centre-ville, nous avons besoin de zones où il y a de la végétalisation, et on ne peut pas tout construire.

Maintenant, il y a peut-être des questions particulières.

Monsieur le MAIRE.- Madame Cécile DUMAS. Peut-on lui faire passer le micro, s'il vous plaît ?

Madame Cécile DUMAS.- J'en ai une. La technicienne a dit, à un moment donné, au niveau des risques incendie, que vous limiteriez cela. C'était sur une zone constructible, si j'ai bien suivi. Quels sont les moyens pour limiter le risque ?

Monsieur Jean GUILLON.- Les trois quarts, en rouge, sont totalement inconstructibles. Ensuite, il y a des zones, qui sont très petites, où il y a effectivement des possibilités.

Madame Cécile DUMAS.- Comment procède-t-on ?

Monsieur Jean GUILLON.- La limitation, c'est d'employer par exemple des matériaux qui soient ignifugés. Mais, cela concerne très, très, très peu de zones. Il y a déjà très peu de risques.

Monsieur le MAIRE.- Un complément, Madame. Allez-y.

Madame Cécile DUMAS.- Je m'interrogeais seulement sur les moyens.

Madame Aileen GABERT (Cabinet Planed).- Comme Monsieur GUILLON l'a dit, il y a des matériaux, il y a des obligations pour les bornes incendies, les voiries doivent

avoir un certain gabarit pour le passage des pompiers et il y a aussi toutes les obligations légales de débroussaillage.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. Merci.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je ferai juste un commentaire. Moi, j'y vois trois choses essentielles.

La première chose est que nous continuons de protéger nos espaces naturels, tel que nous l'avons réalisé. Je remercie Jean GUILLON et les équipes de l'Urbanisme de la Ville d'avoir travaillé avec le cabinet, dans ce sens. Nous protégeons donc nos espaces naturels et notre fameux croissant vert, qui vous permettent de courir, pour certains d'entre vous, dans de bonnes conditions.

Deuxièmement, nous présentons des projets futurs qui sont, comme vous le savez, des projets à moyen et long terme. Dans ces projets, nous sommes plus favorables à densifier les zones « densifiables ». Cela ne veut pas forcément dire que l'on va monter 50 étages, parce que la densification, ce n'est pas tout à fait la même chose. Je vous conseille d'ailleurs d'aller voir sur le site du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme, le CAUE, une exposition qui s'appelle *Dense, Dense, Dense*, qui va vous expliquer la densification non pas verticale, mais horizontale, tout en évitant la densification sur des zones qui s'éloignent de services publics. Tout cela pour continuer à agir sur le fait qu'il n'y ait pas trop de déplacements, et donc pour favoriser évidemment la rénovation de notre centre-ville.

Le troisième élément, c'est l'intégration, finalement, d'un projet de ville que nous avons, d'une vision que nous défendons depuis des années et qui se confirme. Alors, se surajoute à cela, suite aux feux de l'année dernière, une volonté de la Préfecture de Région de développer un plan général. Je me félicite que, sur la Ville, nous n'ayons pas la totalité, parce que, pour certaines villes du Département, c'est la totalité. Ces risques-là sont pris en compte. Nous devons les prendre en compte, parce que c'est aussi une sécurité de la vie et il faut que nous protégions nos massifs.

Ces trois éléments d'analyse, c'est la continuité de ce PLU, qui continuera de vivre, en fonction des modifications de règlements ou de la loi, de la législation, et aussi de nos projets.

Dans un prochain Conseil municipal, nous aborderons bien sûr les différents projets, notamment le cœur de ville, sur lequel nous travaillons encore sur les grandes analyses, et notamment la rénovation de la gare, qui est un enjeu central pour nous. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. La gare s'est faite et Miramas s'est faite autour de la gare. Nous retravaillons donc la gare. Ce dont je parlais tout à l'heure, c'est la négociation que nous

menons pour avoir une passerelle qui passerait du côté sud, puisque nous avons plutôt un souterrain pour aller sur les quais. Nous, nous souhaiterions une passerelle pour aller de l'autre côté. Ce sont des discussions qui ont lieu actuellement avec l'ensemble des partenaires autour de ce projet, et avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

S'il n'y a pas d'autre question sur le Plan Local d'Urbanisme, je vous propose de passer au vote. Merci aux services, et merci à toi, Jean, pour ce travail toujours volumineux.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 2 - ACQUISITION À TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA COMMUNE, DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION AX151, QUARTIER GAROUVIN**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- C'est un délaissé qui reste des villas qu'a faites NLP et qui devait passer à la Commune. Cela ne représente rien du tout comme superficie. Nous vous proposons d'accepter de l'acquérir à titre gratuit, bien entendu. Je crois que cela sert de parking actuellement. C'est pour élargir la voie d'accès. Ce sont 155 mètres carrés.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 - AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF PC 013063 13 G0060 M2 - SAS VILLAGE DE LA PÉRONNE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est un avis sur le permis de construire modificatif du village de La Péronne. Vous savez ou vous ne le savez pas, souvent, quand on fait un gros chantier comme ça, il y a des permis de construire qui sont faits, et, dans la réalisation des travaux, il arrive qu'une fenêtre ne soit pas placée tout à fait au même endroit, qu'une grille ne soit pas bien la même. C'est donc sur ce genre de détails. À la fin, on fait ce qu'on appelle un « permis balai ». C'est cet avis que nous vous demandons sur le « permis balai », qui est un permis modificatif. Vous avez en jaune les éléments qui ont été légèrement modifiés. Vous avez des fenêtres, une clôture, ce sont vraiment des bricoles. Cela ne change en rien le projet du Village de marques qui, soit dit en passant, est un projet magnifique et qui fonctionne très bien en ce moment.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration

« Maryline KERAUDY »

+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 4 - FIXATION DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS -
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 53-2014 DU 11 AVRIL 2014**

Rapporteur : Mme Marie-Pierre VIAL

Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Madame Marie-Pierre VIAL.- En fait, tout simplement, il s'agit d'ajuster les indemnités par rapport à l'indice des fonctionnaires. Contrairement à ce que tout le monde peut penser, les élus verront le tableau modificatif des indemnités et il n'y a pas d'augmentation.

Madame Marie-Pierre VIAL poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Tout le monde a compris. Il s'agit, il y a plus d'un an ou près d'un an – est-ce que c'est cela, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines ? –, d'un décret qui a été fait sur les fonctionnaires. L'indemnité des élus est calculée par rapport au nombre de fonctionnaires. Donc, nous répercutons en retard ce que nous aurions dû faire.

Monsieur THOMAS, vous avez demandé la parole. Allez-y, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, Monsieur le Maire. Bonjour.

Là, les indemnités, ce n'est pas une augmentation, c'est un alignement sur le décret qui est sorti. En revanche, on aimerait savoir, pour l'indemnité d'élu, il n'y a pas que ce calcul, il n'y a pas que cette addition, pas que ces indices (90 %). Il n'y a pas que cela, je crois que c'est calculé en fonction du nombre d'habitants. Il y a d'autres critères, il me semble, non ?

Monsieur le MAIRE.- Ceux-là ne changent pas. En France, le fonctionnement de ce qu'on appelle « les indemnités d'élus pour fonction d'élus » est calculé par strate de ville et de population, c'est à dire si vous êtes de 0 à 100, 0 à 100 000, 0 à 500 ou je ne sais plus combien. Sur ça, la Ville ne bouge pas. Notre strate n'a pas bougé.

Monsieur Marc THOMAS.- D'accord.

Monsieur le MAIRE.- Nous en sommes désolés, mais notre strate n'a pas bougé.

Monsieur Marc THOMAS.- Nous voulions simplement savoir.

Monsieur le MAIRE.- Je crois que la strate supérieure pour la Ville, c'est 40 000 habitants.

Monsieur Marc THOMAS.- Comme il me semblait qu'il y avait eu un recensement...

Monsieur le MAIRE.- Là, on aurait eu beaucoup d'habitants !

Monsieur Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, nous voulions savoir s'il y avait eu un changement de strate ou pas.

Monsieur le MAIRE.- Voilà, c'est mécanique, nous ne l'avons pas fait, il faut que nous le fassions. Il n'y a pas d'autre question ? Nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 4

(3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration « Maryline KERAUDY »)

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question numéro 5. Monsieur JULIEN.

Monsieur Olivier JULIEN.- Bonsoir. Il y a une question.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce sur la question qui vient ? Sur la question antérieure, Madame Cécile DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- J'attendais. Je n'ai strictement rien à dire dans la mesure où c'est indexé, donc voilà, il n'y a rien à dire. En revanche, je viens d'entendre « salaire ».

Monsieur le MAIRE.- Non, j'ai dit que ce n'était pas un salaire.

Madame Cécile DUMAS.- Voilà ! Nous sommes bien d'accord.

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes bien d'accord.

Madame Cécile DUMAS.- Il y a une semaine, j'ai entendu un élu qui compensait les indemnités qu'il perdait parce qu'il n'était plus sénateur, se vanter, parce qu'il estimait qu'il touchait un salaire.

Monsieur le MAIRE.- Aucun d'entre nous n'est Sénateur.

Madame Cécile DUMAS.- Être élu, ce n'est pas un métier et l'on ne touche pas de salaire.

Monsieur le MAIRE.- Alors là, je suis complètement d'accord avec vous. Nous nous honorerions, en tout cas, tous ceux qui sont élus, qui, un jour, sont dans l'opposition, et qui aspirent, le lendemain, à être majoritaires, de bien faire attention, et vous avez raison. Il s'agit d'une indemnité de fonctions.

Je vais même rajouter deux choses pour la connaissance de Messieurs THOMAS et POGGI. Par exemple, la Ville de Miramas, dans sa strate, le Maire pourrait bénéficier de ce qu'on appelle une « indemnité de représentation ». Eh bien, quand je suis arrivé, je l'ai refusée parce que j'estimais que l'indemnité, qui couvrirait ma fonction d'élu, était suffisante pour faire ma fonction d'élu.

Je remercie tous ceux qui le rappelleront en temps utile.

Bien, nous passons à la question suivante, s'il vous plaît, qui est la question 5, Monsieur Olivier JULIEN. Elle est importante.

N° 5 - ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration

« Maryline KERAUDY »

+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 6 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA PHOCÉENNE D'HABITATIONS POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CDC - PRÊT PAM - OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 127 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS RÉSIDENCE « PARC DE LA CARRAIRE »

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur Christian PEYRO.- Vous avez avec vous le tableau, qui figure également sur l'écran, pour l'amortissement.

Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur la réhabilitation de 127 logements ? Pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration « Maryline KERAUDY »)

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

N° 7 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ASSOCIATION MIRAMAS HANDBALL - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration « Maryline KERAUDY »

+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 8 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ASSOCIATION ACS FUTSAL MIRAMAS - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien, il n'y a pas de question. Oui ?

Monsieur Hervé REBOUL.- Pourquoi y a-t-il une différence entre le rapport 7 et le 8 ?

Monsieur le MAIRE.- C'est un mois pour les uns moins pour les autres. C'est parce qu'il y a des problèmes de dates. Nous pouvons passer au vote, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question numéro 9, Monsieur PASCAL, et je cède la présidence à Madame Maryse RODDE.

Monsieur le Maire quitte la séance quelques instants.

N° 9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION COLLECTIF PROUVÈNÇO

Rapporteur : M. Jean-Marie PASCAL

Monsieur Jean-Marie PASCAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de séance.

Monsieur le MAIRE.- Bien, Monsieur PASCAL, nous allons soutenir ce grand projet presque régional.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 10 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE PERSONNEL ENTRE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Voilà, avant, au sein du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle), nous pouvons mettre à disposition du personnel à titre gratuit, maintenant, nous sommes à la Métropole et c'est à titre onéreux. Comme il s'agit du CCFF (Comité Communal Feu et Forêts), il faut que nous continuions à travailler dans nos Comités feux et forêts.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 136-2008 DU 11 JUILLET 2008,
PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI DE JOURNALISTE**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Monsieur le MAIRE.- Question numéro 11, Maryse. Il s'agit de la délibération portant création d'un emploi de journaliste.

Madame Maryse RODDE.- Effectivement, de la délibération numéro 11 jusqu'à la 21, il s'agit de la même chose. C'est suite à la réforme du PPCR, c'est-à-dire du parcours professionnel des carrières et de rémunération, il convient d'harmoniser les indices relatifs à la grille indiciaire des 11 postes suivants. Si vous le voulez bien, je ne vais pas lire à chaque fois les 11 postes, en sachant que le premier, c'est un journaliste. Est-ce que nous votons pour chacun ?

Monsieur le MAIRE.- D'abord, combien y a-t-il de délibérations ?

Madame Maryse RODDE.- Il y en a 11.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons toutes les faire une par une, mais c'est la même chose. À chaque contractuel, il y a une modification liée à cette modification réglementaire. Y a-t-il des questions ? Monsieur Marc THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui. Sur le rapport numéro 13 et sur le numéro 21, j'avais posé la question en Commission, à savoir qu'il y a un poste de chargé de mission politique de la Ville, rénovation urbaine. Pour le 13, il y a un poste de chargé de mission rénovation urbaine. Vous nous aviez dit, je crois, qu'un poste avait été fourni, l'autre non.

Monsieur le MAIRE.- Les deux sont fournis.

Monsieur Laurent LAMBOT (DRH).- Initialement, ces postes étaient prévus soit pour des contractuels soit pour des fonctionnaires.

Là, en l'occurrence, il y a un fonctionnaire qui a été pourvu. Donc, il y a bien deux postes dans l'équipe opérationnelle, mais un seul est contractuel à ce jour. C'était une faculté de recrutement.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Est-ce que cela répond-il à votre question ?

Monsieur Marc THOMAS.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Bien, y a-t-il d'autres questions ? Je vais les prendre une par une.

Monsieur Marc THOMAS.- Si vous faites un global...

Monsieur le MAIRE.- Non, on fait chose par chose. D'accord ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 183-2008 DU 2 OCTOBRE 2008 - CUCS DE MIRAMAS - MISE EN PLACE D'UN ATELIER SANTÉ VILLE - RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 13 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 33-2009 DU 27 MARS 2009 PORTANT
CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION RÉNOVATION URBAINE**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 14 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 136-2014 DU 20 JUIN 2014, PORTANT
CRÉATION D'EMPLOIS DE RÉFÉRENT DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 15 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 138-2014 DU 20 JUIN 2014 PORTANT
CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION EN DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 16 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 215-2014 DU 13 OCTOBRE 2014
RELATIVE À L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE
L'ÉVÉNEMENTIEL**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Cécile DUMAS.- Je reprends mes esprits. Ce que vous nous faites voter, est-ce que c'est une augmentation ?

Monsieur le MAIRE.- Non, c'est un toilettage administratif. Ce sont les grilles d'indice. C'est neutre. Les services me le confirment. Reprenez vos esprits, je ne vous fais pas voter n'importe quoi.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 17 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 106-2015 DU 21 MAI 2015 PORTANT
CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION EMPLOI - INSERTION - COHÉSION
SOCIALE**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration

« Maryline KERAUDY »

+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 18 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 158-2015 DU 24 JUIN 2015 PORTANT
CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE - CHEF DE PROJET EN
DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Sur l'activité de conseiller territorial des activités physiques et sportives principal de première classe, chef de projet en développement, est-ce que c'est quelqu'un de l'extérieur ou quelqu'un en interne ?

Monsieur le MAIRE.- Il est là. Je ne vais pas le nommer, mais il est là. Il a même levé la main. C'est le Directeur.

Nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration

« Maryline KERAUDY » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 19 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 282-2015 DU 2 DÉCEMBRE 2015
PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION PÔLE VIE LOCALE**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 20 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 62-2016 DU 13 AVRIL 2016, RELATIVE
AU POSTE DE CHARGÉ DE RELATION EMPLOI**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 21 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 156-2016 DU 28 SEPTEMBRE 2016,
PORTANT CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE
- RÉNOVATION URBAINE**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- On s'arrête là. Je vous remercie beaucoup pour ce toilettage administratif. Essayez de voir si, la prochaine fois, vous ne pouvez pas les faire sur un tableau général, en disant : « *Tous les contractuels sont touchés par...* »

ENVIRONNEMENT

N° 22 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE PARTICIPATIVE D'UNE FERME URBAINE EN CENTRE-VILLE

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Donc, il s'agit d'un potager.

Madame Géraldine BUTI.- Oui, et un lieu d'échange, il n'y aura pas d'animal.

Monsieur le MAIRE.- Un potager et un lieu d'échange, Monsieur l'Adjoint aux Finances, et non pas une ferme pédagogique, Monsieur PEYRO. Monsieur Marc THOMAS, sur le potager.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, je vois qu'il est prévu une implantation de la ferme urbaine sur des espaces publics en centre-ville, derrière la Cité Capitaine.

Madame Géraldine BUTI.- Non, je viens de préciser rue Favaro, Cité SNCF. Il a été noté « Cité Capitaine », mais ce sont les Cités SNCF, en réalité. Il y a eu une erreur, c'est rue Favaro, l'espace au niveau de la rue Favaro.

Monsieur Marc THOMAS.- Ceci dit, sur la Cité Capitaine, je ne voyais pas franchement où vous alliez les mettre.

Monsieur le MAIRE.- Il y a un espace, Cité Capitaine, où nous pourrions faire des jardins, pas dans le fond où ils jetaient les trucs dans les années 60. Il y a un petit espace vert, qui pourrait être un potager, si les habitants le souhaitaient. Mais, ils ont des jardins, donc ce n'est pas la peine.

Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, je disais donc que le budget prévisionnel pour cette opération s'élève à 100 000 euros toutes taxes, dont 20 000 euros d'études. 20 000 euros pour des études pour mettre un jardin ?

Monsieur le MAIRE.- Il y a des études. Montez un bureau d'études, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Votre jardinier a fait Polytechnique ou quoi ?

Madame Géraldine BUTI.- Ce n'est pas qu'un jardin potager. C'est un jardin avec des espaces conviviaux, etc. Sur tout projet, en fait, vous avez un montant pour l'étude. C'est 1/5^e.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que vous voulez compléter, Monsieur le Directeur, vous qui connaissez les potagers ?

Monsieur Cyrille CASALS (Responsable Ville Durable et Environnement).- En fait, il s'agit d'une partie où il y a une écoconstruction. Ce n'est pas vraiment un bâtiment, on va dire que c'est un corps de ferme, qui est fait en bois, qui va être fait en écoconstruction. Il y a une partie, comme pour toute construction, de dessins, de plans, etc. Il y a toute cette étude d'implantation, si elle est possible. Il y a un apport d'eau qui va être amené. Nous avons pris ce lieu, parce que, justement, nous avons le canal et de l'eau brute qui était intéressante pour alimenter cette ferme et les futurs jardins qui seront attenants, qui seront aussi des jardins partagés. Donc, il y a toute cette étude, que nous sommes obligés de faire, donc un financement. Nous savons qu'à partir du moment où il y a des constructions, nous arrivons rapidement à des prix de 15 000, 20 000 euros, ce qui n'est pas non plus énorme.

Monsieur le MAIRE.- C'est le prix annoncé.

Monsieur Cyrille CASALS (Responsable Ville Durable et Environnement).- Même cette étude pourra faire partie du pourcentage de financement que nous allons demander.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Comme il s'agit d'un espace public, nous sommes régis, nous, de façon différente des privés. Nous pouvons toujours avoir un terrain

où nous pouvons mettre des gens sans faire d'étude, après, nous ne savons pas ce que cela devient, mais nous, nous sommes obligés d'encadrer tout cela de règles, d'organisation, de gestion. Voilà, Monsieur THOMAS

Monsieur Marc THOMAS.- Mais, dans les études, j'espère qu'ils vont prendre en compte quand même l'avis de tous les habitants qui sont autour.

Madame Géraldine BUTI.- Justement, c'est un projet qui se coconstruit avec la population autour. De toute manière, après, ce ne sera pas une gestion Mairie. Ce projet sera géré par les habitants eux-mêmes, avec une association qui se mettra en place, etc. La Mairie ne gèrera pas ce projet. C'est juste la mise en place.

Monsieur Marc THOMAS.- Je suis d'accord, parce que, honnêtement, quand j'avais vu au départ les Cités Capitaine, j'ai posé la question dans les Cités Capitaine et personne n'était au courant. Donc, si 20 000 euros sont budgétisés pour faire des études et que personne n'est au courant, j'étais un peu surpris.

Madame Géraldine BUTI.- Si vous regardez, c'est la première phase, c'est : « Lancer la concertation avec la population et les acteurs locaux, fin 2017 ». Voilà pourquoi ils ne sont pas encore au courant.

Monsieur le MAIRE.- Non, mais là, il est en train de nous dire, Monsieur THOMAS, je m'en excuse, que ce n'est pas la Cité Capitaine, qu'il connaît bien, puisqu'il y habite. Donc, il ne s'agit pas de la Cité Capitaine, mais de la Cité SNCF. Et je trouve très bien ces projets que nous lançons avec les habitants pour faire des jardins partagés dans l'ensemble de la Commune, y compris dans le grand centre-ville. C'est une bonne chose. Madame BUTI, je vous encourage à continuer dans ce sens.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Le reste est très favorable, comme le dit Madame DUMAS, qui reprend de la force.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration « Maryline KERAUDY »)

POLITIQUE VILLE

N° 23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MUSIKOVENT POUR LA RÉALISATION DU PROJET « RÉSIDENCE - CHANSONS AU COLLÈGE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 25 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 AU TITRE DE L'AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

Rapporteur : M. Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 - ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 01-2005 ET N° 228-2014 RELATIVES AU RÈGLEMENT DES CANAUX D'IRRIGATION - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES ARROSAGES

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 - APPROBATION DU RÔLE IRRIGATION 2017

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Donc, si je comprends bien, il n'y a aucune augmentation. La Commission Irrigation pour les citoyens de Miramas est pluraliste. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration

« Maryline KERAUDY »

+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MOTION

N° 28 - MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le MAIRE.- J'ai l'honneur de rapporter auprès de vous une motion de soutien que toutes les villes de France prennent pour l'organisation des Jeux olympiques à Paris.

Nous avons été sollicités par la Ville de Paris, par l'Union des Maires, par le mouvement sportif. Donc, je vous propose de soutenir la candidature de Paris pour les Jeux olympiques. Au demeurant, la Ville y est d'autant plus intéressée, qu'à partir du moment où

Paris serait retenue, forcément, l'hiver, beaucoup d'équipes pourraient arriver aussi à Miramas pour découvrir les qualités de nos territoires et s'entraîner sur le territoire français.

Y a-t-il des interventions ? Cela ne coûte rien, je le dis tout de suite.
Monsieur Marc THOMAS, puis Madame Cécile DUMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Juste pour préciser, vous avez dit : « *l'organisation des Jeux olympiques* », je voudrais que vous rajoutiez, s'il vous plaît, « *et paralympiques* ».

Monsieur le MAIRE.- Oui, merci, Monsieur THOMAS. D'ailleurs, j'étais étonné que Fadela AOUMMEUR ne me reprenne de volée, comme elle le fait, mais je vois qu'elle était prête à intervenir. Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je l'ai vu marqué : « ... à *l'organisation Jeux olympiques et paralympiques* ».

Monsieur le MAIRE.- C'est marqué sur le texte, mais je ne l'ai pas dit. Monsieur THOMAS est à l'affût de toute erreur que je pourrais commettre, pour m'aider.

Monsieur Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, les gens qui sont autour ne voient pas les documents que nous avons, donc le fait de l'entendre...

Monsieur le MAIRE.- Comment ça ? Les élus l'ont tous. Il est là.

Monsieur Marc THOMAS.- Derrière.

Monsieur le MAIRE.- Ah, derrière. Madame DUMAS, sérieusement.

Madame Cécile DUMAS.- Alors, écoutez, ne voyez pas en ma position, une posture. Je m'interroge. Voilà. J'ai écouté des émissions, concernant ces Jeux. J'entends les arguments, dont certains effectivement doivent être entendus, par rapport aux frais que cela occasionne, par rapport aux infrastructures, qui, des fois, demandent beaucoup d'investissements, et qui ne servent plus forcément après.

Et autant je trouve très bien de réunir des sportifs et des événements de cette ampleur-là, pour autant, les frais que cela occasionne et le lendemain des Jeux, ce sont de vraies questions. De ce que j'ai pu entendre, il y avait une émission sur France Inter je crois, il y a quelques soirs, je ne sais pas trancher. Donc, je m'abstiendrai, parce que je ne sais pas.

Alors, effectivement, on dit que cela peut créer des infrastructures sur Paris, des structures qui s'implanteraient dans des zones qui ont une connotation moins positive, et que, par conséquent, cela permettrait de réinvestir des quartiers de façon plus positive. En même temps, d'autres vous disent que, selon les expériences passées, selon les pays, cela n'a pas toujours été très positif non plus.

Ce qui aurait peut-être été mieux, c'était de se prononcer sur une motion encadrant un peu, en disant qu'effectivement, nous ne voulons peut-être pas que cela coûte

plus cher que ce que cela ne devrait. Enfin, je ne sais pas, quelque chose d'autre. Vous voyez ?

Effectivement, moi aussi, je suis pour les Jeux olympiques à Paris plutôt qu'ailleurs, mais, en même temps, c'est beaucoup d'argent. Et les lendemains de ces manifestations-là, on le sait, ce ne sont pas toujours des lendemains qui chantent et des structures qui se justifient. Voilà.

Monsieur le MAIRE.- J'entends. Je l'ai entendu, bien sûr. Là, il s'agit d'une motion de principe dans les communes. À Lourmarin, ils vont voter la même chose, ou ailleurs.

Il se trouve que j'ai découvert le dossier dans la presse. Et, singulièrement, j'ai regardé ce qu'ils allaient faire dans le fameux quartier qui est en grande difficulté, sur des espaces industriels un peu pourris. Et, honnêtement, le quartier notamment d'accueil des athlètes se transformera en logements sociaux et j'ai trouvé ça plutôt intelligent dans Paris, puisqu'il en manque quand même beaucoup.

Deuxièmement, sur la candidature de Paris, ce qui m'a fait assez plaisir, ce n'est pas comme celle du Brésil, où ils ont créé des « trucs » un peu partout, là ils utilisent des choses déjà faites. Le stade olympique, par exemple, est déjà fait. Donc, en réalité, il n'y a qu'une chose qui m'a intéressé, c'est où ils allaient mettre la piscine. J'ai l'impression que la piscine, ils vont la mettre dans la Seine. C'est intéressant, parce que cela rappellera, pour ceux qui s'en souviennent, le XVIIIe siècle, où toutes les femmes et les hommes allaient se baigner dans les années 30.

Madame Fadela AOUMMEUR.- Elle est de nouveau ouverte.

Monsieur le MAIRE.- Exactement.

Donc, honnêtement, je trouve que le dossier de Paris est plutôt écologiquement beaucoup plus développé, il respecte la COP 21. J'ai eu le sentiment qu'ils s'engageaient dans un « truc » qui n'était pas dispendieux. Après, je ne suis pas un spécialiste non plus. La dépense, je peux l'analyser, mais dans Paris...

Ce que l'on sait, en revanche, c'est que les retombées touristiques sont énormes. Et puis, en même temps, nous savons qu'à Marseille, nous aurons la voile. La voile, c'est la mer, donc cela ne nécessite pas beaucoup d'investissements, nous l'avons déjà. Donc nous irons voir la voile. Et puis, peut-être que nous, à Miramas, dans notre salle d'athlétisme, nous recevrons des équipes qui viendront s'entraîner ici, l'hiver, pour préparer les Jeux olympiques quelques mois plus tard.

Donc, je propose de le mettre au vote en retenant, bien sûr, ce que vous avez dit. Ce sera au procès-verbal. Le Conseil de Paris, je crois, fut unanime. Peut-être que je me trompe. Je ne me souviens plus.

Nous pouvons passer au vote. Pour les Jeux olympiques et paralympiques, qui auront lieu à Paris, je l'espère, ou à Los Angeles, puisque ce sont les deux dernières communes, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 procuration
« Maryline KERAUDY »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 16 mai au 15 juin 2017.

D/ LISTE DES MARCHÉS


Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- L'ordre du jour est terminé. Nous nous retrouverons probablement en octobre.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

La séance est levée à 20 heures 15.

Monsieur le Maire
Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance
Marie-Pierre VIAL

